

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 mars 2007
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M. COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M. MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M. QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M. SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Floirac - Restructuration et extension du groupe scolaire Louis Aragon - Lancement des marchés négociés de travaux - Autorisation

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire, à Floirac, d'un groupe scolaire réalisé au début des années 1980, rue Erik Satie, et comprenant :

- une école maternelle de 4 classes équipée d'un dortoir et d'une restauration
- une école primaire de 6 classes équipée d'une restauration
- un ensemble de 2 bâtiments préfabriqués complétant les locaux (garderie + classes).

Les bâtiments existants constituaient, à l'origine, la première tranche d'un projet initial, dont la seconde tranche consistait en une extension de la capacité de l'école élémentaire à 9 classes, et celle de l'école maternelle à 5 classes, pour permettre notamment l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les conditions normales.

Il convient également de noter que les préfabriqués sont aujourd'hui devenus vétustes.

La redéfinition des besoins de l'établissement, en concertation avec la Ville de Floirac, l'Inspection d'Académie, les enseignants et parents d'élèves, a conclu à la nécessité de terminer cette réalisation afin d'aménager des locaux complémentaires et de supprimer les préfabriqués.

Par ailleurs, l'augmentation de l'effectif de l'école conduit à réaliser, dans le cadre de l'opération, certains travaux de mise en conformité relatifs à la réglementation incendie.

En application de la délibération n° 2006/0595 du 21 juillet 2006, les locaux seront rétrocédés à la Ville de Floirac après travaux.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 950 000 euros TTC qui est déjà, pour partie, inscrit au programme prévisionnel d'investissement 2006 -2010, dont 1 812 000 € TTC pour la partie travaux (valeur décembre 2006).

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le Centre Architecture, espaces Publics et Paysages de la Direction des Grands Travaux.

La durée des travaux est de 12 mois.

L'opération ne rentre pas dans une démarche HQE globale, s'agissant d'une extension de locaux, mais elle prend en compte certains éléments relevant de la HQE : isolation thermique et protection solaire renforcées, utilisation de matériaux de construction de qualité environnementale.

Les documents de la consultation comportent 12 lots correspondant à 12 marchés séparés, passés selon la procédure négociée après mise en concurrence dans le cadre de l'article 35-1-5 du Code des Marchés Publics :

- Lot 1 – fondation – gros œuvre
- Lot 2 – charpente – couverture - étanchéité
- Lot 3 – charpente métallique – serrurerie
- Lot 4 – menuiserie aluminium – protection solaire – occultation
- Lot 5 – plâtrerie – doublage – isolation
- Lot 6 – menuiserie intérieure bois
- Lot 7 – électricité – courants forts – courants faibles
- Lot 8 – chauffage ventilation – plomberie
- Lot 9 – faux plafond
- Lot 10 – revêtement de sol – faïence
- Lot 11 – revêtements muraux – peinture
- Lot 12 – VRD – espaces verts

Pour ce projet, il est proposé que :

- Monsieur le Vice-Président en charge de la délégation Enseignement soit le représentant du maître d'ouvrage
- Le Directeur de la Direction des Services Publics Externes en soit le Directeur de projet
- Le Directeur du Centre Architecture, Espaces Publics et Paysages soit désigné Chef de Projet.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- valider le projet relatif à la restructuration et à l'extension du groupe scolaire Louis Aragon
- désigner le représentant du maître d'ouvrage
- mandater le directeur du projet et le chef du projet
- autoriser le lancement de la consultation pour la passation des marchés de travaux selon la procédure négociée, en application de l'article 35-1-5° alinéa du Code des Marchés Publics,
- autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à cette consultation

Les crédits correspondants seront imputés au chapitre 23, article 2313, fonction 213, CRB A710, actuellement inscrits au programme d'investissement à hauteur de 1 750 000 euros, le solde qui correspond à la mise en conformité incendie non prévu initialement sera rajouté aux crédits dans la préparation du budget principal 2008.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. GÉRARD CHAUSSET

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 AVRIL 2007**

PUBLIÉ LE : 19 AVRIL 2007

